VILLE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES (Alber

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2010 -

2 1 DEC. 2010

VU POUR VALOIR RÉCÉPISSÉ

L'An deux mil dix, le quatorze décembre, à vingt Heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS se sont réunis à la Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS sous la Présidence de Monsieur Michel GUYOT, Maire.

La convocation a été faite le trois décembre deux mil dix.

Étaient présents : M. GUYOT (Maire) - Mme ALBERT-CUISSET - MM. GOLAN -MEUNIER - Mmes GOULFERT - WOJTKIEWICZ - MM. MERCIER - DUPONT (Adjoints) - MM. GUIFFREY - BENIGAUD - Mme BUCH - M. BERT - Mmes GOY - SEIDLER - DESSAUSE - COBAN -MM. LAPORTE - PEGAND - DAUMAS - Mme SEGAFREDO.

Ont donné procuration :

DEC 2010

MAIRIECE S' GERMAIN des FOSSES

M. CASSIN à M. GUIFFREY Mme CRISTAU à Mme GOY M. BURGAT à M. BERT

Mme SEJALON-MICAUD à Mme SEIDLER

M. VIGOUROUX à Mme COBAN Mme VISSAC à M. DAUMAS

Mme MONTAGNAC BISSAY à M. PEGAND

Secrétaire de séance :

M. GOLAN Jean-Michel

N°95-10

CONTRIBUTION POUR LA MISE EN CONCESSION DE LA RCEA À 2X2 VOIES

Le Conseil Municipal.

VU l'initiative du Conseil Général de l'Allier et l'Association des Maires et Présidents de Communautés de l'Allier.

VU le débat public mis en place par l'Etat du 4 novembre 2010 au 4 février 2011 sur le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) par la création d'une liaison autoroutière à usage payant : Montmarault - Mâcon - Châlon-sur-Saône,

CONSIDÉRANT que la RCEA est le principal axe routier du Département de l'Allier avec la Route Nationale 7.

CONSIDÉRANT que l'aménagement à 2x2 voies prévu pour chacune d'elle n'est que très partiellement réalisé,

CONSIDÉRANT que la RCEA constitue une liaison transversale est-ouest très importante sur le territoire français, empruntée par de nombreux usagers étrangers,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation sont inadaptées au trafic actuel avec un taux de poids lourds particulièrement élevé générant une forte insécurité et un nombre éloquent d'accidents et de décès,

CONSIDÉRANT que le fait que cet axe routier à vocation structurante inachevé, comme la RN7, constitue un handicap majeur pour les entreprises de l'Allier et dissuade l'installation de nouvelles activités,

CONSIDÉRANT que la concession apparaît comme la seule solution envisageable pour poursuivre et terminer rapidement l'aménagement à 2x2 voies de la RCEA,

> Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- 1 MANIFESTE son soutien à cette initiative
- 2 DEMANDE la mise en concession autoroutière de la RCEA dans les plus brefs délais,
- avec le maintien des échangeurs existants
- la gratuité pour les déplacements locaux
- sans pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI 2010-2014)
- 3 INSISTE également sur la mise en place de mesures de sécurité dans l'attente de la réalisation de cette infrastructure.

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme.

Le Maire,

Pour le Maire. L'Adjoint Déléque.

Jean-Michel GOL AN